

# PROCESSUS D'ADMISSION

Les inscriptions sont possibles toute l'année, dans la limite des places disponibles. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque la période d'essai sera validée.

## 1. Découverte du projet et prise de contact

Il est important que chaque famille soit bien en phase avec le fonctionnement de l'école. Pour cela, avant d'enclencher le processus d'admission, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de l'école ([www.ledac.org](http://www.ledac.org)) où vous trouverez le projet pédagogique de l'école, ainsi que des références bibliographiques ou vidéos, puis à prendre contact avec nous.

## 2. Envoi du dossier de préinscription

Après avoir pris connaissance du fonctionnement de notre établissement, vous nous retournez le dossier de pré-inscription complété soit par courrier (31 bis route de Ouanne 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye) ou par mail : [contact@ledac.org](mailto:contact@ledac.org) afin de solliciter l'entretien d'admission.

## 3. Entretien individuel d'admission

Cet entretien a pour objectifs de s'assurer que le projet pédagogique et le fonctionnement de l'école correspondent bien à vos attentes et celle de votre enfant et de répondre à vos questions. Pour cela, nous avons besoin de la présence des deux parents et de l'enfant. En cas de demandes d'inscriptions trop nombreuses, les enfants et adolescent·e·s qui ne peuvent être directement admis seront inscrits sur une liste d'attente. Ils·elles seront ensuite admissibles selon les critères définis par l'équipe pédagogique : hétérogénéité et harmonie du groupe (âge, genre, cas particuliers, ...) et l'ordre d'inscription sur la liste d'attente.

## 4. Remise du dossier d'inscription

Si votre enfant est admis à l'école, nous vous faisons parvenir le dossier d'inscription à nous retourner complété, en main propre ou par courrier. Si le dossier est complet, nous convenons d'une date de début de période d'essai.

## 5. Période d'essai d'un mois

Pour l'enfant/adolescent·e, cette période d'essai est l'occasion de vivre toutes les expériences nécessaires lui permettant de prendre la décision d'intégrer ou non l'école d'à côté. Pour l'équipe pédagogique, c'est le moment d'observer comment l'enfant/adolescent·e s'intègre au groupe et si l'approche de l'école correspond à ses besoins.

## 6. Rendez-vous de fin de période d'essai et inscription définitive

Ce rendez-vous est l'occasion de faire un bilan réciproque suite à la période d'essai et de finaliser l'inscription en mettant en place les modalités de règlement des frais de scolarité.

L'inscription définitive formalise un engagement financier ferme pour le restant de l'année scolaire.